

L'annuaire universel n'avance toujours pas

La mise en place du fameux annuaire universel n'est toujours pas pour demain. Il s'agit de permettre à tout abonné à un service téléphonique – fixe ou mobile – de faire paraître gratuitement dans les annuaires son numéro de téléphone ainsi que ses coordonnées personnelles, s'il le souhaite. Il a également le droit d'en restreindre l'usage ou d'y ajouter des informations supplémentaires.

Chaque opérateur fixe ou mobile doit depuis juin dernier fournir les coordonnées de ses abonnés (avec leur accord) aux différents éditeurs de services d'annuaires et de renseignements. En décembre, face aux retards pris par les opérateurs, l'Arcep, le régulateur des télécoms, décidait de mettre en place un **tableau de bord** mesurant l'avancement de l'annuaire universel. Un mois après, force est de constater que les choses n'ont pas beaucoup bougé. L'Arcep constate que « *la plupart des opérateurs n'ont à ce jour pas encore cédé leurs listes d'abonnés, ou en ont limité la cession à seulement un ou deux éditeurs ou fournisseurs de services de renseignement. Elle montre également que les listes de plusieurs opérateurs, notamment mobiles, comportent un très faible nombre d'abonnés, en nombre absolu comme en part relative* ». De manière globale, le pourcentage de numéros inscrits sur les listes d'abonnés à la téléphonie mobile avoisine 1 %, alors que celui figurant sur les listes d'abonnés à la téléphonie fixe dépasse 70%, précise l'Arcep. Conclusion, « *le tableau d'ensemble ainsi dressé appelle des améliorations rapides* ». L'Arcep risque de perdre patience. En décembre, elle rappelait que des sanctions pourront être prises si les opérateurs ne se conforment pas à leurs obligations dans le délai qui leur est imparti.